

Date : 03/04/2024

Intitulé du Projet : Renforcement du Développement Durable de la ville de Marrakech à travers une planification et un financement innovants
(Marrakech, ville durable)

**Appel à consultation pour le recrutement
d'un(e) assistant(e) technique spécialisé(e) en finance
pour l'appui à la mise en œuvre de la composante 3 du
projet relative au financement innovant et
investissements urbains durables**

Référence : AC01/Projet_MVD/2024

TERMES DE REFERENCES

Toute demande d'éclaircissements doit être envoyée par courrier électronique à l'adresse : Projet_MVD@environnement.gov.ma avec la mention obligatoire « AC01/Projet_MVD/2024 Demande de complément d'information ». L'équipe du projet répondra par courrier électronique, et enverra à tous les soumissionnaires les copies des réponses écrites avec toutes les clarifications nécessaires, sans mentionner l'auteur de la question.

I. Contexte de l'étude

Comme pour la majorité des villes du Royaume du Maroc, Marrakech connaît une évolution démographique et une extension urbaine importante qui est accompagnée de plusieurs changements socioéconomiques. La ville fait également face à plusieurs pressions sur le plan environnemental qui, en plus des effets générés par la population et les activités de la ville, est fortement impactée par le changement climatique.

Face à cette situation, et en vue de muter vers un modèle de développement urbain durable, sobre en carbone et résilient au changement climatique, plusieurs initiatives ont été lancées pour mettre à niveau les secteurs phares de la ville : transport urbain, collecte et traitement des déchets, éclairage public, gestion des ressources en eau, patrimoine naturel (e.g., espaces verts, palmeraie, biodiversité). Toutefois, ces initiatives sont conduites majoritairement dans le cadre d'approches isolées et ne font généralement pas l'objet d'une coordination globale, et peuvent également être confrontées à des obstacles qui réduisent les bénéfices recherchés à plus long terme.

Cependant, la Stratégie Nationale du Développement Durable (SNDD) lancée en 2017 a permis de créer un cadre de coordination et de synergie entre les différentes parties prenantes afin de promouvoir une économie verte et inclusive à horizon 2030. Cette vision stratégique a permis de définir les enjeux majeurs du développement durable, les secteurs à fort effet d'entraînement et de mettre en place un cadre de gouvernance pour la mise en œuvre des objectifs du développement durable à l'échelle nationale, régionale et locale. De même, les travaux d'élaboration d'une nouvelle version de la SNDD lancé au titre de 2023 permettront d'intégrer les orientations stratégiques du Nouveau Modèle de Développement et de l'Agenda 2030 pour le Développement Durable, ainsi que les enjeux climatiques, économiques et sanitaires globaux et nationaux dans ce nouveau cadre stratégique visant à créer les conditions pour inscrire durablement ses citoyens et ses territoires dans un développement inclusif et durable.

Il en demeure toutefois qu'à l'échelle nationale, la planification urbaine commence à prendre une nouvelle dimension en intégrant de nouveaux principes de durabilité qui autrefois étaient ignorés. Le dialogue national de l'urbanisme et de l'habitat lancé par le Ministère de l'Aménagement du Territoire National, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville, le 16 Septembre 2022, introduit la réflexion pour l'implémentation d'un nouveau modèle de développement au niveau de l'habitat et de l'urbanisme, permettant un développement urbain transparent, équitable, durable et incitatif. De même, la signature de la convention de

déclinaison de la SNDD à l'échelle de la Région de Marrakech Safi et l'élaboration d'un nouveau plan d'action communal de Marrakech 2022-2028 portant comme slogan « Marrakech, une ville durable et résiliente » représentent un engagement territorial de l'ambition de faire de la ville de Marrakech, une ville compétitive, attractive et durable.

Dans l'objectif d'accompagner cette dynamique nationale et territoriale, le Programme « Marrakech ville durable » a été conçu dans le cadre d'une approche concertée et participative entre l'ensemble des parties prenantes à l'échelle centrale et locale. Il est le fruit de collaboration entre le Ministère de la Transition Énergétique et du développement durable, la Commune de Marrakech et le programme des nations unies pour le développement avec le concours financier du Fond pour l'Environnement Mondial dans le cadre de son programme d'impact pour les villes durables avec une enveloppe budgétaire d'environ 100 MDH.

Le projet vise à renforcer le développement urbain intégré, résilient et durable au niveau de la ville, et ce à travers une approche multisectorielle permettant l'élaboration d'outils de planification territoriale et financière innovants, la promotion de solutions basées sur la nature et la mise en place d'infrastructures et de solutions durables à faible émissions de carbone dans différents secteurs.

L'impact à long terme du projet est de faire de la ville de Marrakech une référence au Maroc en matière de durabilité grâce à une amélioration de sa gouvernance, de sa planification urbaine et des modalités de financement, ainsi qu'une capitalisation sur les expériences positives menées dans la ville.

Pour répondre aux changements aspirés, le projet comporte les composantes structurantes suivantes :

- **Composante 1** : Renforcement de l'urbanisme durable et intégré de Marrakech ;
- **Composante 2** : Investissements intégrés durables, sobres en carbone, résilients, et relatifs à la conservation et la restauration des terres ;
- **Composante 3** : Financement innovant et programmes de mise à l'échelle généralisés par des investissements urbains durables ;
- **Composante 4** : Plaidoyer, échange de connaissances, renforcement des capacités et partenariats.

Ainsi, la composante n°3 relative au financement innovant et programmes de mise à l'échelle généralisés par des investissements urbains durables représente une opportunité et un intérêt

particulier pour renforcer les conditions cadre de durabilité à l'échelle territoriale, en particulier vu que l'analyse des modes de financement des villes au Maroc a permis de mettre en exergue plusieurs difficultés, notamment quand il s'agit d'investissements liés à la lutte contre le changement climatique, qui sont généralement coûteux au regard des budgets limités dont disposent les villes au Maroc. En effet, le financement des villes demeure tributaire du budget de l'Etat et limite ainsi les possibilités d'investissements durables et climatiques pour les villes, qui peinent encore à assurer la gestion des services et des infrastructures de base.

Au vu de cette situation, cette composante propose d'examiner en profondeur les différentes options possibles pour le financement des collectivités territoriales, notamment via l'implication du secteur privé ; une démarche déjà développée dans plusieurs pays. Néanmoins, il est à rappeler que la diversification des sources de financement des collectivités territoriales suppose une solvabilité financière et un cadre juridique favorable. De ce fait, la composante abordera en premier lieu les modalités d'amélioration de la solvabilité de la ville de Marrakech ainsi que les conditions propices à l'évolution du cadre de financement des villes et proposera ensuite, sur la base de concertations avec les acteurs clés, les mécanismes de financement innovant adaptés aux besoins de la ville et répondant aux exigences des acteurs de financement.

Ce travail sera réalisé en premier lieu pour la ville de Marrakech mais le schéma et les mécanismes qui seront proposés pourront être dupliqués sur d'autres communes, permettant ainsi un résultat à plus grande échelle, notamment en matière de solvabilité, d'accès au financement et de mise en œuvre d'investissements durables et climatiques.

La présente composante se traduit par les trois produits suivants :

- **Produit 3.1.1** : Appui à la ville de Marrakech pour améliorer sa solvabilité pour l'intensification des investissements durables, y compris l'examen des cadres juridiques existants, la collecte et la gestion des revenus et la planification des immobilisations.
- **Produit 3.1.2** : Des modèles d'affaire, de revenus et d'approvisionnement innovants et nouveaux pour engager le secteur privé sont spécifiés et conçus pour la ville de Marrakech.

- **Produit 3.1.3** : Des mécanismes financiers innovants sont conçus et testés à la Ville de Marrakech. Peut inclure, mais sans s'y limiter, les obligations vertes, la finance climat internationale et le financement participatif.

En vue d'atteindre les résultats souhaités dans le cadre de cette composante, le Ministère de la Transition Énergétique et du Développement Durable en partenariat avec le Programme des Nations Unies pour le Développement lance cet appel à candidature pour le recrutement d'un assistant(e) technique spécialisé(e) en finance pour appuyer l'équipe du projet dans la déclinaison et la mise en œuvre des activités inscrites dans la composante 3 relative au financement innovant et programmes de mise à l'échelle généralisés par des investissements urbains durables.

II. Objectif de l'appel à consultation et description des prestations demandées

1. Objectif général :

L'objectif de la prestation est de recruter un Assistant(e) Technique spécialisé(e) en finance pour fournir un soutien stratégique et technique dans la mise en œuvre de la Composante 3 du projet "Marrakech, ville durable". L'objectif est d'apporter une expertise financière, d'orienter les activités de financement innovant, et de renforcer les capacités de l'équipe du projet et des représentants de la commune de Marrakech en matière de planification et de montage financier innovant.

2. Objectifs spécifiques :

- Fournir des conseils techniques pour la mise en œuvre efficace de la Composante 3 ;
- Élaborer les termes de références et les dossiers de consultation pour les études financières à lancer dans le cadre de la composante 3 ;
- Assister dans l'évaluation et la sélection des prestataires pour les études financières ;
- Réviser et améliorer les livrables fournis par les prestataires externes ;
- Produire des rapports d'état d'avancement trimestriels pour la Composante 3 ;
- Renforcer les capacités des équipes du projet et des représentants de la commune de Marrakech en planification et montage financier innovant des projets durables ;
- Fournir des orientations techniques adaptées au contexte national et local dans le domaine des montages financiers des projets structurants des villes.

3. Consistance des Prestations :

Pour répondre aux objectifs susmentionnés, la consultation doit accomplir les tâches suivantes :

Mission 1 (forfaitaire) : assistance technique de l'équipe de projet « Marrakech, ville durable » dans la mise en œuvre de la composante 3 relative au financement innovant

Sous la supervision du Coordonnateur National du Projet et en étroite coordination avec le Directeur National du Projet et du Bureau PNUD, le prestataire assurera dans le cadre de cette mission, les engagements suivants durant une période de 12 mois :

1. Fournir des conseils techniques pour la mise en œuvre efficace de la Composante 3 : l'assistant(e) technique est appelé à concevoir **un plan d'action pour la mise en œuvre de la composante 3** conformément avec la philosophie de changement portée par le projet « Marrakech, ville durable » et par le programme global « Sustainable Cities Impact Program » du Fond pour l'Environnement Mondial (FEM). Il / Elle réalisera un chronogramme détaillé sur le développement de la composante 3, une cartographie des acteurs à solliciter, des outils de suivi et de gouvernance à mettre en place et la définition de la méthodologie de mise en œuvre.
2. Réviser et améliorer les livrables fournis par les prestataires externes : l'assistant(e) technique assurera l'examen technique, scientifique et juridique de chaque documentation (livrable) et/ou information fournie par les consultants (es) et bureaux d'études engagés dans le cadre des activités de la composante n°3. Les remarques, correction et orientations de l'assistant(e) technique doivent être notifier par écrit et transmis à l'équipe du projet avant la réunion d'examen des livrables ;
3. Produire des rapports d'état d'avancement trimestriels pour la Composante 3 : les rapports doivent englobés l'ensemble des résultats et avancement réalisés au cours d'un trimestre. Ces livrables doivent converger avec l'exigence du projet « Marrakech, ville durable » en terme de reporting et de suivi.
4. Renforcer les capacités des équipes du projet et des représentants de la commune de Marrakech en planification et montage financier innovant des projets durables : le prestataire veillera à vulgariser les concepts financiers au membre de l'équipe du projet et apportera son expertise pour mieux orienter la Commune de Marrakech dans ce domaine ;
5. Participer aux travaux de réunions et ateliers techniques organisés dans le cadre de la composante 3.
6. Fournir des orientations techniques adaptées au contexte national et local dans le domaine des montages financiers des projets structurants des villes.

Mission 2 (Unitaire) : Elaboration des dossiers de consultation des études financières et appui au dépouillement des offres.

En parallèle à l'exécution de la première mission, le prestataire assurera les actions suivantes dans le cadre de la mission 2 :

- Élaborer les termes de références et les dossiers de consultation pour les études financières à lancer dans le cadre de la composante 3 permettant de répondre aux produits suivants (*le détail de chaque produit est défini en activités dans l'annexe n°3*) :
- **Produit 3.1.1** : Appui à la ville de Marrakech pour améliorer sa solvabilité pour l'intensification des investissements durables, y compris l'examen des cadres juridiques existants, la collecte et la gestion des revenus et la planification des immobilisations.
- **Produit 3.1.2** : Des modèles d'affaire, de revenus et d'approvisionnement innovants et nouveaux pour engager le secteur privé sont spécifiés et conçus pour la ville de Marrakech.
- **Produit 3.1.3** : Des mécanismes financiers innovants sont conçus et testés à la Ville de Marrakech. Peut inclure, mais sans s'y limiter, les obligations vertes, la finance climat internationale et le financement participatif.
- Assister le maître d'ouvrage dans l'évaluation et la sélection des prestataires pour les études financières (dépouillement des offres).

4. Durée de la prestation :

Cette prestation d'assistance durera une année (12 mois) à partir du premier ordre de service suite à la réunion de cadrage (T0).

5. Réunion de travail et ateliers de validation

Le prestataire est tenu à planifier en parfaite concertation avec le maître d'ouvrage, les réunions de travail (concertation & suivi) à organiser dans le cadre de la mise en œuvre de la composante 3.

L'assistant(e) technique sera sollicité par le Maître d'ouvrage dans les travaux des commissions techniques chargées du dépouillement des offres dans le cadre des prestations et consultations lancées. De même, le/la consultant (e) sera sollicité(e) de prendre part aux travaux des ateliers d'examen et de validation des livrables élaborés par les consultants (es) et bureaux d'études dans le cadre des études financières objet de la composante 3 du projet.

N.B : tous les frais relatifs aux déplacements seront comptabilisés et rapportés dans l'offre financière du Prestataire en fonction de la mission concernée.

6. Les livrables à fournir par le Prestataire

Livrables	Date de remise des livrables
<p>Livrable 0 (Lo)</p> <p>Un rapport d'établissement (plan d'action) détaillant la méthodologie de travail :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Définition des objectifs, de la consistance et du chronogramme de la prestation ; ▪ Définition du contexte, objectifs, de la consistance et du chronogramme de la composante 3 ; ▪ Définition de la méthodologie de travail pour la mise en œuvre de la composante 3 du projet ; ▪ Cartographie des acteurs et définition du besoin en études et en expertise pour atteindre les objectifs ; ▪ Définition des outils de travail. 	<p>20 jours après le début de la consultation</p>
<p>Atelier : Présentation du plan d'action « Composante 3 » et de la méthodologie de travail</p>	
<p>Livrable 1 (L1) (Mission 1)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapports d'état d'avancement de la mise en œuvre de la composante 3 du projet ; ▪ Compte rendu des réunions de travail ; ▪ Note d'examen et d'orientation relatives à chaque livrable examinés dans le cadre des consultations externes ; 	<p>7 jours après l'achèvement de chaque trimestre ;</p> <p>7 jours après l'achèvement de chaque réunion de travail ;</p> <p>7 jours après la réception de la demande d'examen de livrable par le maître d'ouvrage.</p>

<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapport d'achèvement. 	<p>A la fin de la consultation, soit après 12 mois sur le lancement de la consultation.</p>
<p>Livrables 2 (L2) (Mission 2) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Dossier de consultation (CPS, règlement de consultation) pour le recrutement de bureaux d'études et/ou des consultant(es) conformément aux activités de la composante 3. ▪ Rapport (compte rendu) du déroulement des travaux de la commission de dépouillement des offres. 	<p>15 jours après l'émission d'un ordre de service pour l'élaboration du dossier de consultation ;</p> <p>7 jours après l'achèvement des travaux de la commission de dépouillement des offres.</p>
<p>Atelier : Présentation finale de l'ensemble des résultats de la prestation.</p>	

Le nombre de dossier de consultation à élaborer, ainsi que le nombre des missions de dépouillement auxquelles le consultant(e) participera sera fixé par le Maître d'ouvrage en fonction de l'état d'avancement des activités de la composante 3 et en tenant compte du plan d'action de mise en œuvre de ladite composante. Chaque prestation fera objet d'un ordre de service signé par le Maître d'ouvrage.

N. B : L'ensemble des livrables, présentations, rapports doivent être produits en français, soumis sous format électronique (Word, pdf et PPT...) et rendus au maître d'ouvrage en versions provisoires et définitives.

Le rapport d'établissement (plan d'action) initial et le rapport d'achèvement final seront en langue arabe et française.

7. Examen et validation des livrables :

L'ensemble des prestations seront suivi et facilité par le Maître d'ouvrage à travers le coordonnateur national du Projet « Marrakech, ville durable » et l'équipe du projet.

Le développement des prestations, l'examen et la validation des livrables se fera dans le cadre des travaux d'un comité local, baptisé « **financement innovant pour la ville de Marrakech** » qui englobe l'ensemble des acteurs concernés : le maître d'ouvrage à travers l'équipe du projet, le PNUD, la Commune de Marrakech et tout autre acteur désigné par le maître d'ouvrage.

Les livrables afférents à chaque étape de la prestation seront transmis par le prestataire à l'équipe du projet (Coordonnateur National du Projet) pour examen initial avant son partage avec le comité de

suivi local. L'examen en question se fera durant **une semaine (7 Jours)** et peut donner lieu à des ajustements.

Le prestataire assurera l'actualisation des livrables suite aux remarques du comité dans un délai de **7 jours** après la notification des remarques.

La **Mission 1** relative à l'assistance technique de l'équipe de projet « Marrakech, ville durable » dans la mise en œuvre de la composante 3 relative au financement innovant **est considérée comme étant une mission globale et forfaitaire d'une durée de 12 mois**. Elle fera objet d'un ordre de service initial lors du lancement de la prestation. Les livrables qui seront fournis dans le cadre de cette mission doivent respecter les dates fixées dans le tableau ci-dessus.

Cependant, la **Mission 2** relative à l'élaboration des dossiers de consultation des études financières et appui au dépouillement des offres **est considérée comme une compilation de prestations distinctes à prix unitaire où chaque prestation est soumise à un ordre de service**.

8. Confidentialité et propriété des études

L'attributaire s'engage à respecter le principe de confidentialité et ce, par rapport aux informations qui lui seront communiquées dans le cadre de cette consultation.

Tous les documents et rapports établis par l'attributaire sont la propriété exclusive du Ministère de la Transition Énergétique et du Développement Durable et du PNUD.

Le/la consultant(e) ne doit en aucun cas soumettre une offre dans le cadre des appels à consultation qui seront lancés dans la composante n°3 du projet durant toute la période de son contrat d'assistance technique.

9. Modalités de règlement

Le/la consultant(e) proposera une offre financière scindée en deux, une partie forfaitaire relative à l'élaboration du rapport d'établissement (plan d'action) et à l'assistance technique dans la mise en œuvre de la composante 3- durant une période de 12 mois, et une partie à prix unitaire en fonction des livrables élaborés (DAO) et les opérations de dépouillement effectués après ordre de service.

Les paiements sont en fonction du résultat, c'est-à-dire, à la livraison des services spécifiés dans les termes de référence, et dépendent également du type de la mission (forfaitaire ou unitaire), conformément aux modalités suivantes :

Mission 1 (Forfaitaire)	Mission 2 (Unitaire)
30 % après la validation des livrables L0 et les livrables L1 relatifs au premier trimestre (rapport d'avancement, comptes rendus et notes d'examen) ;	Paiement après validation de chaque livrable (DAO) conformément au prix unitaire retenu.

20 % après la validation des livrables L1 relatifs au deuxième trimestre (rapport d'avancement, comptes rendus et notes d'examen);

20 % après la validation des livrables L1 relatifs au troisième trimestre (rapport d'avancement, comptes rendus et notes d'examen);

30 % après la validation du rapport final et des livrables L1 relatifs au dernier trimestre (rapport d'avancement, comptes rendus, notes d'examen et rapport final);

Paiement après validation de chaque rapport de la commission de dépouillement des offres conformément au prix unitaire retenu.

10. Exonération de la TVA

Le paiement se fera en hors taxe et le PNUD veillera à transmettre une attestation d'exonération de la TVA sur les prestations réalisées signée par les autorités compétentes.

III. Règles de consultation

1. Conditions requises des concurrents

Seules peuvent participer à la présente Consultation les consultants (es) nationaux (les) spécialisés conformément aux qualifications sollicitées ci-dessous.

NB : Le prestataire est sensé avoir une bonne connaissance du territoire de la ville de Marrakech.

2. Qualifications et expériences requises de l'assistant(e) technique

Le/la consultant(e), qui sera chargé (e) de l'exécution des prestations de la présente assistance technique, devra permettre de réaliser le travail dans de bonnes conditions. Il/Elle doit avoir une expérience confirmée dans le domaine de la finance et la fiscalité locale, avec une maîtrise des mécanismes de financement innovants et des modèles de partenariat public privé pour le développement des projets de développement durable au milieu urbain.

Le/la consultant(e) doit justifier des expériences similaires pour le compte du secteur public ou privé confirmés en matière de finance, fiscalité locale et montage financier innovant de projets structurants. Il/Elle doit également justifier **au moins deux expériences** dans le montage financier de projets verts ou au moins deux expériences professionnelles dans la finance climat.

L'assistant(e) technique sollicité doit être un professionnel de haut niveau, ayant une expérience probante, **d'au moins Dix (10) ans dans les domaines ciblés.**

3. Composition des réponses à la présente consultation

Toute réponse doit être constituée des trois composantes suivantes :

- A. Dossier administratif
- B. Offre technique
- C. Offre financière

A. Dossier administratif :

- Lettre de soumission au Ministère de la Transition Énergétique et du Développement Durable – Département du Développement Durable confirmant l'intérêt et la disponibilité du prestataire individuel (IC) ;
- La copie CIN ;

- Une déclaration sur l'honneur (Cf. Annexe n°1).
- Le présent cahier des charges paraphé sur toutes les pages et signé à la dernière page avec la mention manuscrite "lu et accepté".
- La copie de la carte autoentrepreneur si le consultant est un entrepreneur.

B. Offre technique :

- Fournir une note méthodologique et un chronogramme indiquant la manière dont le consultant(e) approchera et effectuera le travail ;
- Un CV professionnel permettant clairement de présenter le profil du candidat(e), sa formation académique, ses qualifications professionnelles, son l'expérience acquise dans les domaines de spécialités demandés conformément aux termes de référence ; le CV doit être accompagné par des copies légalisées des diplômes et par **toutes références professionnelles justifiant son expertise.**

C. Offre financière

Une offre financière détaillée spécifiant le nombre d'H/J par mission. L'offre financière doit être datée et signée. Les prix rémunèrent toutes les sujétions dues à étude telle que définie dans la présente consultation.

L'IC est sollicité de remettre un bordereau des prix (modèle ci-dessous) signé, cacheté et daté ;

Le prestataire doit également renseigner l'acte d'engagement (Cf. Annexe n°2).

L'offre financière est remise dans un e-mail séparé conformément aux modalités de candidature ci-dessous.

Désignation des prestations	Unité	Prix unitaire en MAD (hors TVA)	
		En chiffre	En lettre
Mission 1 (forfaitaire) : assistance technique de l'équipe de projet « Marrakech, ville durable » dans la mise en œuvre de la composante 3 relative au financement innovant.	Forfait (F)		

<p>Mission 2 (Unitaire) : Elaboration des dossiers de consultation des études financières et appui au dépouillement des offres :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➔ Elaboration de dossier de consultation ➔ Dépouillement des offres 	<p>Unité</p> <p>Unité</p>		
<p>TOTAL (hors TVA)</p>			
<p>Taux de la TVA</p>			
<p>TOTAL TTC</p>			

Décomposition des prix

Mission 1 : assistance technique de l'équipe de projet « Marrakech, ville durable » dans la mise en œuvre de la composante 3 relative au financement innovant.

Désignation	Unité	Coût Unitaire (MAD)	Qté	Sous - Total (MAD)
Consultant(e)	H/J			
Total -A-				
Frais de déplacements	F			
Total -B-				
Production des documents (provisoires Et définitifs) :				
- Livrable L0	U			
- Livrable L1	U			
Total- C-				
Total A+B+C (hors TVA)				

Mission 2 : Elaboration des dossiers de consultation des études financières et appui au dépouillement des offres.

➤ **Elaboration des dossiers de consultation**

Désignation	Unité	Coût Unitaire (MAD)	Qté	Sous - Total (MAD)
Consultant(e)	H/J			
Total - A -				
Reproduction des documents (provisoires Et définitifs) : Livrable L2 - Dossier de consultation (CPS + RC).	U			
Total- B-				
Total A+B (hors TVA)				

➤ **Dépouillement des offres :**

Désignation	Unité	Coût Unitaire (MAD)	Qté	Sous - Total (MAD)
Consultant(e)	H/J			
Total - A -				
Reproduction des documents (provisoires Et définitifs) : Livrable L2 - Rapport de la commission de dépouillement	U			
Total- B-				
Total A+B (hors TVA)				

Critères d'évaluation de la consultation :

L'examen des offres sera effectué par une commission de Consultation désignée à cet effet. La sélection se fera en trois étapes :

- **Etape 1 :** Vérification des dossiers administratifs des concurrents ;
- **Etape 2 :** Examen et évaluation des offres techniques pour les concurrents retenus au titre de l'Etape 1, une note technique sera attribuée sur la base de l'« Offre technique » ;
- **Etape 3 :** Evaluation financière sur la base de « l'offre financière » pour les concurrents retenus au titre de l'Etape 2.

Etape 1 : Vérification des dossiers administratifs et techniques des concurrents

Les offres dont les dossiers administratifs sont incomplets seront rejetées.

Etape 2 : Examen et évaluation des offres techniques

Chaque offre technique relative à un dossier accepté au titre de l'étape 1 sera évaluée et une notation technique (**Nt**) lui sera attribuée en se basant sur la répartition suivante :

Critères de l'évaluation technique	Points
Démarche méthodologique	
Méthodologie non conforme, ne répondant pas aux termes de référence : 0 point	
Méthodologie répondant strictement aux termes de référence : 20 points	30
Méthodologie améliorée par rapport aux termes de référence (innovante avec un apport substantiel) : 30 points	
Total (C1)	.../30

Qualification du consultant(e)	Barème	Documents de base	Note sur 70	Justificatifs
Formation académique	Nt 1 : 20	Doctorat en finance / sciences économiques / fiscalité locale	20	CV + diplômes
		Ingénieur d'Etat, DES, DESA, diplôme Bac + 5 en finance / fiscalité locale	15	
		Profil non conforme	0	
Expérience Professionnelle confirmée en finance / fiscalité locale / montage financier innovant	N2 : 30	Expérience professionnelle supérieure à 15 ans	30	CV + références professionnelles
		Expérience professionnelle entre 10 à 15 ans	20	
		Expérience professionnelle inférieur à 10 ans	0	
Expérience Professionnelle en matière de montage financier de projets verts ou en finance climat	N3 : 20	Plus de 2 expériences confirmées	20	CV + références professionnelles
		2 expériences confirmées	15	
		Moins de 2 expériences confirmés	0	
Total (C2)		/70	
Total global Nt		/100	

Motifs d'élimination des offres techniques :

1. Absence de l'une des pièces constituant l'offre technique (diplômes, CV et références professionnelles) ;
2. L'obtention d'une note technique globale Nt strictement inférieure à 70/100 points ;

Etape 3 : Evaluation financière sur la base de « l'offre financière » pour les offres ayant été retenues au titre de l'Etape 2

Seules les offres ayant été retenues au terme de l'étape 2 seront éligibles à l'évaluation financière.

Il sera retenu le concurrent ayant présenté l'offre la mieux-disante, correspondant à la note globale (Ng) la plus élevée déterminée comme suit :

$$Ng = Nt \times 0.7 + Nf \times 0.3$$

Nt étant la note technique obtenue au titre de l'étape 2 et Nf la note financière calculée comme suit :

$$Nf = 100 \times Fo / F$$

Où :

Fo est le montant de l'offre la moins-disante,

F le montant de l'offre du concurrent.

Modalités de candidature :

Pour déposer votre candidature conformément aux termes du présent appel à consultation, veuillez envoyer votre offre sous format PDF, et uniquement à l'adresse mail suivante : Projet_MVD@environnement.gov.ma

Merci de noter que le trait d'union entre Projet et MVD est celui de dessous de ligne (tiret du bas _) et non celui sur la ligne –

Votre offre devra être soumise en deux e-mails séparés :

- Un 1^{er} e-mail contenant votre offre technique et dossier administratif, intitulé en objet : « AC01/Projet_MVD/2024 – Offre technique et dossier administratif _ votre nom et prénom ».
- Un 2^{ème} e-mail contenant votre offre financière signée et cachetée, intitulé en objet : « AC01/Projet_MVD/2024 – Offre financière _ votre nom et prénom ».

ANNEXE 1

DECLARATION SUR

L'HONNEUR

Mode de passation : **Appel à consultation ouvert** (AC01/Projet_MVD/2024)

Objet de l'appel à consultation : **Appel à consultation pour le recrutement d'un(e) assistant(e) technique spécialisé(e) en finance pour l'appui à la mise en œuvre de la composante 3 du projet « Marrakech, ville durable » relative au financement innovant et investissements urbains durables.**

Maître d'ouvrage : **le Ministère de la Transition Énergétique et du Développement Durable – Département du Développement Durable.**

Passé en application des dispositions fixées par le Ministère de la Transition Énergétique et du Développement Durable relatives aux conditions et formes de passations des appels à consultation dans le cadre du projet de coopération internationale « **Renforcement du Développement Durable de la ville de Marrakech à travers une planification et un financement innovants** » financé par le Fond pour l'Environnement Mondial (Award ID : 00128412/Project ID :00122433) avec l'accompagnement et l'assurance qualité du Programme des Nations Unies pour le Développement.

A- Pour les personnes physiques

Je soussigné (Prénom, Nom et qualité)

Agissant en mon nom personnel et pour mon propre compte,

Adresse du domicile élu

.....

Affilié à la CNSS sous le

n°.....

N° de patente.....

N° du décompte courant postal-bancaire ou à la

TGR

.....

(RIB)

Déclare sur l'honneur :

- 1) M'engage à couvrir, dans les limites fixées dans le cahier des charges, par une police d'assurance, les risques découlent de mon activité professionnelle ;
- 2) M'engage, si j'envisage de recourir à la sous-traitance, que celle-ci ne peut porter que sur 50%

de la totalité de la prestation ; et m'assurer que les sous-traitants remplissent également les conditions prévues par le descriptif des missions demandées du présent document de termes de référence.

- 3) M'engage de ne pas recourir à la fraude ou à la corruption, ou de faire des dons, des promesses ou des présents en vue d'influer sur les procédures de conclusion de la présente consultation.

Je certifie l'exactitude des renseignements contenus dans la présente déclaration sur l'honneur.

Je reconnais avoir pris connaissance des sanctions prévues relatives à l'inexactitude de la déclaration sur l'honneur.

Fait
à..... le.....

Signature du concurrent et Cachet

ANNEXE 2

ACTE D'ENGAGEMENT

Mode de passation : **Appel à consultation ouvert** (AC01/Projet_MVD/2024)

Objet de l'appel à consultation : **Appel à consultation pour le recrutement d'un(e) assistant(e) technique spécialisé(e) en finance pour l'appui à la mise en œuvre de la composante 3 du projet « Marrakech, ville durable » relative au financement innovant et investissements urbains durables.**

Maître d'ouvrage : **le Ministère de la Transition Energétique et du Développement Durable – Département du Développement Durable.**

Passé en application des dispositions fixées par le Ministère de la Transition Energétique et du Développement Durable relatives aux conditions et formes de passations des appels à consultation dans le cadre de projet de coopération internationale « **Renforcement du Développement Durable de la ville de Marrakech à travers une planification et un financement innovants** » financé par le Fond pour l'Environnement Mondial (Award ID : 00128412/Project ID :00122433) avec l'accompagnement et l'assurance qualité du Programme des Nations Unies pour le Développement.

A) Pour les personnes physiques :

Je soussigné :

Agissant en mon nom et pour mon propre compte,

en qualité de ,

Adresse du domicile à

Affilié à la C.N.S.S sous le n°

Inscrit au registre de commerce de sous le n°

N° de Taxe professionnelle :

CIN n°

N° de téléphone :

Adresse électronique :

En vertu des pouvoirs qui me sont conférés (Ci-joint la décision des organes sociaux ou de la procuration valablement établie) :

Après avoir pris connaissance du dossier de cet appel à consultation et obtenu du Maître d'ouvrage toutes les informations complémentaires nécessaires à ma parfaite compréhension du contenu des travaux et des difficultés et des risques potentiels que comportent ces prestations :

- 1) Remets, revêtu de ma signature, un bordereau de prix et un détail estimatif établi conformément aux modèles figurant au dossier de la consultation ;
- 2) M'engage à exécuter lesdites prestations dans le strict respect des termes de références et moyennant les prix que j'ai établis moi-même lesquels font ressortir :

Montant hors T.V.A(En lettres et en chiffres)

Le Ministère de la Transition Energétique et du Développement Durable et le PNUD se libèrent des sommes dues par elle en faisant donner crédit au compte bancaire ouvert à mon nom (ou au nom de la Société) à..... (Localité), Sous le numéro.....
.....RIB

Fait à.....le.....

Signature du concurrent et Cachet

ANNEXE 3 :

Résultats et activités définies dans le cadre de la composante 3 relative au financement innovant et investissements urbains durables

Résultat 3.1.1: Les gouvernements locaux et nationaux initient des modèles de financement et d'entreprises innovants pour l'expansion de solutions urbaines durables.

Activité 3.1.1.1: Évaluation des modalités et des processus de planification financière appliqués à Marrakech

La planification financière est un paramètre clé de la bonne gouvernance territoriale, permettant aux autorités locales de disposer de procédures de fonctionnement capables de diriger, superviser et contrôler leurs finances. Cela revêt une importance capitale dans un contexte où les ressources financières des autorités locales au Maroc dépendent encore de l'État central et sont insuffisantes pour répondre aux besoins croissants des villes en matière d'infrastructures et d'investissements durables. De plus, la crise de la Covid-19 a eu des conséquences sur les budgets des gouvernements central et locaux.

Une évaluation des méthodes et des processus de planification financière de la ville de Marrakech sera donc réalisée afin d'identifier les lacunes et les dysfonctionnements que la ville devra corriger avant de recourir à de nouvelles solutions de financement.

En effet, la solvabilité financière est un critère clé et une exigence des investisseurs privés dont la participation est recherchée dans la mise en place de modèles commerciaux innovants et d'instruments financiers.

Activité 3.1.1.2: Soutien à l'amélioration de la planification financière pour renforcer la solvabilité financière

Une bonne planification financière est un élément clé pour renforcer la solvabilité financière de la ville, préalable à tout mécanisme de financement innovant. Ainsi, sur la base des constatations faites lors de l'évaluation de la planification financière actuelle de la ville de Marrakech, un soutien sera apporté aux services de la ville pour mettre en œuvre les recommandations visant à renforcer la solvabilité de la ville. Cela impliquera notamment une logique de performance plutôt que de moyens, un processus participatif et inclusif intégrant la dimension de genre, une mobilisation intelligente des ressources, une modernisation de la gestion financière et fiscale, etc.

Un plan d'action sera élaboré pour chacun des domaines d'amélioration identifiés, avec des objectifs à court et moyen terme. Selon les progrès réalisés dans ce plan d'action et les résultats obtenus, un processus d'évaluation au niveau national et international pourra être initié pour fournir à la ville de Marrakech une notation financière mesurant son niveau de solvabilité et démontrant sa capacité à accéder au capital privé pour financer ses investissements durables.

Activité 3.1.1.3: Étude comparative internationale sur la mise à niveau des cadres juridiques associés aux modèles commerciaux et mécanismes de financement innovants pour les villes

En plus de la question de la solvabilité financière de la ville de Marrakech, la faisabilité de l'introduction de nouveaux modèles commerciaux et de mécanismes financiers innovants dépendra également de la suppression des obstacles juridiques. Le financement des collectivités locales au Maroc se limite actuellement à la taxation locale, aux subventions de l'État et à l'endettement auprès du Fonds d'Équipement Communal (FEC). En ce qui concerne les modèles commerciaux, les villes ont la possibilité de créer des Sociétés de Développement Local (SDL) en plus de la délégation de services publics à des entreprises privées (par exemple, la gestion des déchets).

Dans ce contexte, un nouveau cadre juridique serait nécessaire pour permettre aux collectivités locales en général et à la ville de Marrakech en particulier, d'impliquer davantage le secteur privé dans les investissements durables à travers de nouveaux modèles commerciaux et mécanismes financiers innovants, tels que ceux développés à l'échelle internationale.

L'objectif de cette activité est de réaliser une étude comparative des villes pionnières en matière de financement de leur transition énergétique et de leur développement durable, en analysant les cadres juridiques qui soutiennent la mise en place de modèles commerciaux et de mécanismes innovants au niveau de ces villes, en portant une attention particulière aux modalités de mise à niveau de leurs cadres juridiques.

Cette activité permettra de tirer des enseignements susceptibles d'éclairer les meilleures approches pour la mise à niveau des cadres juridiques des villes marocaines et de connaître les meilleures pratiques pour faciliter et accélérer une telle mise à niveau.

Activité 3.1.1.4: Révision et recommandations pour la mise à niveau du cadre juridique associé aux modèles commerciaux et mécanismes de financement innovants de la ville de Marrakech

Certains modèles commerciaux et mécanismes financiers nécessitent un cadre juridique spécifique, d'où la nécessité d'une évaluation du cadre juridique actuel des collectivités locales au Maroc. Cette évaluation mettra en lumière les points faibles du cadre juridique actuel qui

pourraient représenter des obstacles à la mise en place de nouveaux modèles commerciaux et de mécanismes financiers.

En tenant compte des enseignements tirés de la comparaison internationale, des propositions de réforme du cadre juridique actuel seront formulées pour permettre la mise en place de nouveaux modèles commerciaux et mécanismes financiers. Pour chaque proposition, l'objectif de la réforme, les lois à modifier et l'impact attendu en termes de nouveaux modèles commerciaux et de mécanismes financiers à autoriser seront déterminés. Il s'agit également de proposer des procédures pour réaliser cette mise à jour juridique, les moyens nécessaires et les conditions pour soutenir la mise en œuvre des réformes proposées.

Ces propositions seront préparées pour discussion avec les départements des ministères concernés, à savoir l'Intérieur, les Finances et l'Environnement. Les propositions sélectionnées seront ensuite formulées dans des textes juridiques de projet (loi, décret, etc.).

Cette activité sera réalisée de manière participative afin de bien préparer l'introduction des textes de projet dans le processus législatif et d'assurer une coordination avant la mise en œuvre des textes proposés. Un plan de suivi sera également proposé pour surveiller les progrès réalisés.

Résultat 3.1.2: Les modèles commerciaux, de revenus et d'approvisionnement innovants et nouveaux sont spécifiés et conçus pour impliquer le secteur privé dans la ville de Marrakech.

Activité 3.1.2.1: Étude comparative internationale sur les méthodes d'implication du secteur privé dans le financement des actifs et des services de la ville

Face aux défis territoriaux et environnementaux du développement et à l'épuisement des modèles commerciaux traditionnels, les villes et les sous-régions du monde entier ont développé des outils et des compétences pour élaborer des modèles commerciaux basés sur l'originalité et la durabilité en impliquant le secteur privé et en tirant parti de son expertise technique, de son savoir-faire et de sa capacité d'investissement et de financement.

Plusieurs modèles commerciaux ont ainsi émergé sous forme de partenariats public-privé, de véhicules d'investissement spéciaux (par exemple, SDL, ESCO, etc.), de modèles économiques associatifs, de services écosystémiques, etc. Comprendre l'originalité de ces exemples de modèles commerciaux et de nombreux autres, leur construction et leur mode de fonctionnement, ainsi que la faisabilité de leur reproduction au niveau de la ville de Marrakech, nécessite une analyse plus approfondie des expériences menées au niveau international. Plusieurs aspects devront être étudiés : la genèse de ces modèles commerciaux, les

programmes et projets sous-jacents, les méthodes de fonctionnement, les parties prenantes impliquées, les méthodes pour encourager le secteur privé, l'intégration de la question de genre, les obstacles et les risques associés, les mesures réglementaires prises, l'impact sur les villes et leurs finances, etc. Réaliser ce travail nécessitera des experts internationaux spécialisés dans le développement de modèles commerciaux innovants, dont les coûts et les délais de livraison ont empêché la réalisation de cette activité pendant la phase préparatoire du projet.

L'objectif de cette activité est donc d'identifier des modèles commerciaux innovants et de les analyser à travers une étude comparative internationale, afin de tirer des recommandations et des lignes directrices pour choisir les modèles les plus pertinents à reproduire et à adapter pour la ville de Marrakech.

Activité 3.1.2.2: Conception de modèles commerciaux innovants, de revenus et d'approvisionnement pour impliquer le secteur privé

Cette activité sera basée sur les résultats de la comparaison internationale et les discussions avec les parties prenantes locales et nationales lors des ateliers de formation pour concevoir des modèles commerciaux adaptés à la ville de Marrakech et aux investissements durables identifiés à travers les plans d'affaires élaborés dans le cadre du volet 2.

Selon les projets sous-jacents, les parties prenantes impliquées dans la réalisation de chaque projet seront cartographiées, et les méthodes d'intervention, le rôle de chaque partie, les types de contrats gérant ces interactions, la gestion des flux matériels et financiers, les externalités économiques, sociales et environnementales seront définis.

La priorité sera donnée aux modèles commerciaux qui ne nécessitent pas de révision profonde du cadre juridique et dont la mise en œuvre ne retardera pas la réalisation des investissements prévus.

Activité 3.1.2.3: Formation des parties prenantes nationales et locales aux modèles commerciaux, de revenus et d'approvisionnement innovants et nouveaux au niveau de la ville

Afin d'assurer la faisabilité des modèles commerciaux identifiés, un programme de formation sera mis en place au bénéfice des parties prenantes nationales et locales. La liste des bénéficiaires sera définie en fonction de leur participation directe ou indirecte à la réalisation des modèles commerciaux sélectionnés.

Ces formations garantiront à la fois le succès de l'utilisation des nouveaux modèles commerciaux au niveau de la ville de Marrakech et pour les investissements durables

identifiés, ainsi que leur reproduction pour d'autres programmes d'investissement et leur expansion au niveau national.

Les participants formés pourront soutenir la mise en œuvre et le bon fonctionnement de ces modèles commerciaux. Une approche interactive et participative sera adoptée afin d'identifier d'éventuelles pistes d'amélioration à prendre en compte lors de la conception des nouveaux modèles commerciaux.

Compte tenu de la situation sanitaire liée à la pandémie de Covid-19, ces formations pourront être dispensées en ligne.

Résultat 3.1.3: Des mécanismes de financement innovants sont conçus et testés au niveau de la ville de Marrakech. Cela peut inclure, sans s'y limiter, les obligations vertes, le recyclage des actifs d'infrastructure et les investissements de capture de la valeur.

Activité 3.1.3.1: Analyse de faisabilité des mécanismes de financement innovants pour la ville de Marrakech

La transition énergétique représente une opportunité économique pour les villes, bien comprise par le secteur financier depuis la COP21. Cette transition repose sur une mobilisation intelligente des ressources des villes grâce, entre autres, à une diversification des méthodes de financement, à l'utilisation d'outils financiers innovants, au développement de nouveaux partenariats public-privé et à l'implication des différentes parties prenantes grâce à l'utilisation de méthodes de financement participatif.

À l'échelle de la ville de Marrakech, une gamme d'outils financiers innovants est nécessaire pour mener à bien les investissements durables de la ville. Une comparaison des schémas de financement des plans climatiques des villes à l'échelle internationale a été réalisée lors de la phase préparatoire du projet et a permis d'identifier différentes méthodes de financement en fonction de la nature et de la taille des projets d'investissement, mais aussi du type de parties prenantes impliquées (marché financier, entreprises, citoyens, etc.). Ces mécanismes financiers sont répertoriés dans le tableau suivant :

Financial mechanism	Description
International climate finance	Les financements climatiques internationaux rassemblent un large éventail d'acteurs publics et privés dont la mission est de canaliser des fonds fournis par les pays développés (donateurs) vers les pays en développement (bénéficiaires). Certaines institutions ont même développé des solutions de financement adaptées et dédiées aux communautés

	<p>locales.</p> <p>Au niveau national, la sous-région Casablanca-Settat a lancé en 2019 une collecte de fonds de 100 millions de dollars auprès de la Société Financière Internationale (IFC). La sous-région de Fès-Meknès a fait de même en 2020 avec un emprunt de 30 millions de dollars auprès de l'IFC.</p> <p>Pour les projets privés, les institutions financières internationales ont établi des partenariats avec des banques commerciales nationales pour mettre en place des lignes de financement durables (par exemple, Morseff et Green Value Chain).</p>
Green bonds	<p>Il s'agit d'obligations émises sur le marché financier pour financer des projets ayant des avantages climatiques supplémentaires. Initialement réservé au secteur privé et aux gouvernements, plusieurs villes à l'échelle internationale se tournent désormais vers le marché obligataire pour diversifier leurs sources de financement grâce à l'évolution des réglementations et des politiques.</p>
Energy Saving Certificates (ESC)	<p>Ce document atteste qu'une action d'économie d'énergie est en cours. Ce certificat donne droit à une prime énergétique. Ce système permet aux autorités locales de dégager des sources de financement supplémentaires en fonction des économies d'énergie réalisées sur leurs projets écologiques.</p>
Energy service companies (ESCO)	<p>Ce mécanisme est similaire à un arrangement contractuel spécifique, celui du contrat de performance énergétique (CPE), garantissant des économies d'énergie et leur partage entre les partenaires.</p> <p>Grâce au CPE, la Ville pourra déléguer la planification, le financement et la mise en œuvre de ses projets d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables à une entreprise de services énergétiques (ESCO) qui effectue ces investissements et est rémunérée par le biais des économies d'énergie réalisées</p>

Green investment funds	<p>Des sous-régions et des villes du monde entier ont mis en place des fonds d'investissement verts dédiés. Le but de ces fonds est de lever des fonds principalement auprès d'investisseurs privés et institutionnels, puis de les investir dans des projets de développement durable. Les entreprises bénéficiaires devront pouvoir démontrer leur contribution aux projets environnementaux de la ville.</p> <p>La gestion de ce fonds est généralement confiée à une société de gestion privée et indépendante sélectionnée à travers un appel d'offres et selon des spécifications bien définies</p>
Crowdfunding	<p>Ce mécanisme permet de renforcer l'implication des citoyens dans la transition énergétique de la ville en mettant en place une plateforme en ligne via laquelle les citoyens peuvent contribuer par des dons, des prêts ou des investissements en actions dans des projets écologiques.</p> <p>Il servira également de moyen de communication et de sensibilisation aux défis de la transition écologique de la ville de Marrakech, ainsi que pour promouvoir les actions et projets prévus à cet effet.</p>
Green sponsorship	<p>Certaines villes mettent en place un système leur permettant de recevoir un parrainage vert afin de mobiliser des financements des entreprises locales souhaitant contribuer à des investissements durables dans leurs régions d'établissement.</p>
Eco fiscal mechanism	<p>Ce mécanisme permet de générer des revenus substantiels pour les acteurs publics afin d'aider à financer des investissements durables tout en encourageant un comportement éco-responsable. De plus, les revenus issus du mécanisme de l'éco-taxe peuvent être utilisés pour soutenir la politique incitative de l'État encourageant l'utilisation des énergies renouvelables ou pour atteindre des objectifs d'efficacité énergétique sans impacter le budget.</p>

L'objectif de cette activité est d'analyser la faisabilité de la mise en œuvre de chacun de ces mécanismes financiers au niveau de la ville de Marrakech. En effet, le choix des mécanismes financiers réalisables et les plus pertinents dépendra de plusieurs facteurs. Ceux-ci incluent les cadres politiques, juridiques, financiers et techniques spécifiques à la ville de Marrakech. La faisabilité des mécanismes financiers dépend également du type d'investissements à financer, y compris ceux identifiés dans le composant 2 du projet.

De plus, les conditions et les prérequis pour la mise en place des mécanismes financiers identifiés faciliteront la mise en œuvre de certains en moins de temps et à moindre coût, tandis que d'autres nécessiteront d'abord la levée de certaines barrières. Il convient également de noter que les mécanismes financiers n'ont pas le même impact en termes de capacité à lever des fonds et à financer des projets.

Cette activité doit être menée pendant la phase de mise en œuvre du projet, car elle est étroitement liée aux activités prévues dans la production 3.1.1, à savoir l'évaluation de la planification financière de la ville de Marrakech et la mise à niveau du cadre juridique, qui sont des éléments déterminants et des préalables pour rechercher de nouvelles solutions de financement. Ainsi, la faisabilité et le choix des mécanismes financiers innovants à mettre en œuvre doivent tenir compte des résultats de ces activités.

Activité 3.1.3.2: Conception de mécanismes innovants adaptés à la ville de Marrakech

Après l'analyse de faisabilité des mécanismes financiers innovants et la sélection de ceux qui conviennent le mieux à la ville de Marrakech, cette activité se concentrera sur la conception et la structuration de ces mécanismes pour répondre aux besoins financiers et de soutien des investissements durables identifiés dans le composant 2, mais aussi d'autres investissements à programmer au-delà du projet.

Pour chaque mécanisme à concevoir, il s'agira d'identifier les composantes suivantes : l'objectif du mécanisme et le type d'investissements à financer, les besoins de collecte de fonds, les critères d'éligibilité, les instruments financiers, les conditions de financement, le système de gouvernance, les ressources humaines, techniques et organisationnelles nécessaires à sa mise en œuvre et à son fonctionnement, ainsi que le système de suivi et d'évaluation des résultats et des impacts.

Tout d'abord, les mécanismes qui peuvent être mis en œuvre à court terme, tels que le financement à titre gracieux, le parrainage vert ou même les fonds d'investissement, seront conçus en premier lieu. Viennent ensuite les mécanismes nécessitant une mise à niveau juridique, tels que les obligations vertes, les plateformes de financement participatif ou encore les certificats d'économies d'énergie.

Activité 3.1.3.3: Formation des parties prenantes nationales et locales sur les mécanismes financiers innovants pour les villes

Afin de promouvoir l'utilisation des mécanismes financiers conçus, des ateliers de formation sont prévus au bénéfice des parties prenantes nationales et locales. L'objectif est de renforcer les capacités des participants en les formant sur le fonctionnement de ces mécanismes, leur utilisation et leur impact. Il s'agit également de préparer la phase de mise en œuvre en impliquant les parties prenantes pertinentes pour faciliter le déploiement au niveau de la ville de Marrakech et l'extension à l'échelle nationale.

Activité 3.1.3.4: Soutien à la mise en œuvre des mécanismes élaborés

Une fois les mécanismes financiers conçus, la ville de Marrakech bénéficiera d'un soutien pour leur mise en œuvre. Une feuille de route sera ainsi élaborée pour impliquer les différentes parties prenantes et suivre le processus et les étapes de déploiement de ces mécanismes.

Étant donné la diversité des mécanismes à mettre en œuvre, le soutien à la ville différera en fonction de la nature du mécanisme et des modalités de mise en œuvre. Par exemple, dans le cas d'une émission d'obligations vertes, la ville sera soutenue dans la sélection d'un cabinet de conseil financier et juridique agréé par l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) (dans le cas d'une émission au niveau national) pour la préparation et l'examen des documents d'information et de placement sur le marché et pour la sélection d'un vérificateur indépendant qualifié pour l'étiquetage des obligations émises en tant qu'obligations vertes conformément aux normes internationales applicables (par exemple, les normes et critères établis par l'Initiative des Obligations Climatiques). Dans le cas de la création d'un fonds d'investissement, la ville de Marrakech sera soutenue dans la sélection d'une société de gestion pour créer le fonds conformément aux méthodes de conception identifiées, gérer le fonctionnement du fonds et assurer le suivi et l'évaluation de ses performances et de ses impacts.